



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Nicolas GUILLEMONT
Téléphone : 03 80 78 71 90
Courriel : n.guillemont@inao.gouv.fr

N/Réf : CM/BG/NG/NS – 20-010

V/Réf : par délibération en date du 5 mars 2019

Objet : révision n° 1 de la carte communale
de SAINT-GERMAIN-EN-MONTAGNE (39)

Monsieur le Président de la Communauté
de communes Champagnole Nozeroy Jura
3 rue Victor Bérard
39300 CHAMPAGNOLE

Quetigny, le 9 janvier 2020

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu en date du 12 novembre 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de révision n° 1 de la carte communale pour la commune citée en objet.

La commune de Saint-Germain-en-Montagne est incluse dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Protégées (AOP) « Comté », « Morbier » et de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) « Bois du Jura ».

Elle appartient également aux aires de production des Indications géographiques Protégées (IGP) « Emmental Français Est-Central », « Gruyère », « Porc de Franche-Comté », « Saucisse de Montbéliard », « Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau » et à celle de l'IGP viticole « Franche-Comté ».

Selon la réglementation, l'INAO n'a pas d'avis formel à donner considérant que la consultation de l'INAO n'est pas prévue dans le cadre d'une carte communale.

Néanmoins, après une étude attentive du dossier veuillez trouver ci-après les contributions de l'INAO :

La carte communale de Saint Germain en Montagne a été approuvée par la commune en 2016.

La révision de ce document d'urbanisme est motivée par le souhait de permettre le développement de la scierie SIBC. Cette entreprise soutient un projet de mise en place d'une nouvelle centrale de cogénération permettant la création d'électricité et de chaleur en valorisant ses déchets de bois et les bois connexes. La chaleur générée est destinée au séchage des bois dans la scierie existante. La réalisation de ce projet permettra à la société SIBC de pérenniser et d'optimiser son développement en déplaçant sur le site sa filiale « Merrains du jura » aujourd'hui enclavée dans une zone commerciale de Champagnole. En plus des 40 emplois présents sur le nouveau site, le fonctionnement en continu de la centrale de cogénération nécessitera la création de 5 emplois à temps plein.

La communauté de communes de Champagnole Nozeroy Jura, maître d'œuvre en charge de la procédure de révision, ne souhaite pas d'agrandissement du périmètre d'activité au-delà des besoins de la société SIBC soit 1.7 ha. Une partie de cette surface (30 ares) est déjà occupée par un pavillon, de la voirie et un terrain d'agrément.

Le projet implique donc une consommation d'espace en extension de 1.4 Ha.

.../...

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est

SITE DE DIJON - PARC DU GOLF - BATIMENT BOGEY
16, RUE DU GOLF
21800 QUETIGNY
TEL : 03 80 78 71 90
www.inao.gouv.fr

La commune a une surface totale de 535 hectares. Les surfaces impactées sont des prairies permanentes non déclarées à la PAC. L'exploitation concernée, située à proximité, a reçu de nouvelles terres en compensation.

L'INAO ne peut que regretter la disparition de surfaces agricoles, cependant, la mise en œuvre de compensation pour l'exploitation agricole impactée ainsi que la limitation de l'extension du périmètre d'activité aux strictes besoins du projet démontrent la volonté de la collectivité d'une gestion raisonnée des espaces.

Dans ce contexte, l'INAO n'a pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet dans la mesure où celui-ci a un impact modéré en terme de consommation d'espace sur les Signes d'identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) concernés.

Pour la Directrice
et par délégation,
Christèle MERCIER



Copie : DDT 39